

21-TERTIAIRE

Le secteur du commerce tient une part prépondérante dans l'économie calédonienne. En effet, une grande partie des besoins de la Nouvelle-Calédonie est assurée par les **importations** de produits finis ou intermédiaires. Le commerce permet également de désenclaver des régions éloignées de la capitale, à l'intérieur de la Grande-Terre et sur les îles.

Le commerce représente 11 % du **PIB** en 2011 et 16 % de l'emploi salarié privé en 2015. Le secteur emploie ainsi près de 10 600 salariés, pour plus de 4 000 entreprises. Les effectifs du secteur ont progressé de 2 000 salariés en dix ans, portés par le commerce de détail, qui emploie à lui seul 1 000 salariés supplémentaires et 60 % des emplois du secteur. Le commerce de gros rassemble lui un quart des effectifs, tandis que 14 % travaillent dans le commerce automobile.

Parmi les commerces de détail non spécialisés, on retrouve des **commerces d'alimentation générale** sur l'ensemble du territoire, bien que leur nombre ait reculé de 20 % depuis 2010. À l'inverse, les surfaces commerciales plus importantes comme les **supérettes**, les **supermarchés** et les **hypermarchés**, sont principalement concentrés à Nouméa et dans son agglomération. Depuis 2010, le nombre de commerces spécialisés a augmenté dans les trois provinces, en particulier dans la vente par correspondance, l'habillement, la vente de boissons, d'appareils électroménagers et autres matériels, ainsi que dans l'alimentation spécialisée.

Depuis 2013, la totalité du droit commercial a été transféré à la Nouvelle-Calédonie. Les activités commerciales sont encadrées par la **réglementation des prix** et des règles de concurrence. La création d'une Autorité de la concurrence en Nouvelle-Calédonie a été votée en 2014. Cette institution indépendante, dont les membres n'ont pas encore été désignés, contrôlera les opérations de concentration et d'accroissement des surfaces exploitées dans le commerce de détail, afin de vérifier si elles sont compatibles avec les règles de la concurrence. Elle pourra également intervenir en cas de pratiques anticoncurrentielles, et aura des pouvoirs d'enquête et de sanction. L'urbanisme commercial relève lui de la compétence provinciale. En province Sud, la Commission provinciale d'urbanisme commercial formule ainsi des avis sur les demandes d'autorisation présentées par les promoteurs.

► **Importations.** Voir 12.1.

► **PIB.** Voir 11.1.

► **Commerce d'alimentation générale.** Commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire d'une surface de vente inférieure à 120 m².

► **Supérette.** Commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire d'une surface de vente comprise entre 120 et 400 m².

► **Supermarché.** Commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire, réalisant plus des deux tiers de son chiffre d'affaires en alimentation, et dont la surface de vente est comprise entre 400 et 2 500 m².

► **Hypermarché.** Commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire d'une surface de vente égale ou supérieure à 2 500 m².

► **Réglementation des prix.** Voir 11.4.

SOURCE [1] ISEE.

VOIR AUSSI

CCI : www.cci.nc

Loi du pays n° 2012-2 du 20 janvier 2012 relative au transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences de l'Etat en matière de droit civil, de règles concernant l'Etat civil et de droit commercial.

Loi du pays n° 2014-12 du 24 avril 2014 portant création de l'autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie et modifiant le livre IV de la partie législative du code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie.

Délibération n° 27-2014/APS du 12 décembre 2014 relative à l'urbanisme commercial en province Sud.

21.1 COMMERCE

Évolution du nombre d'entreprises et de salariés dans le secteur du commerce* [1]

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	Ent.	Sal.	Ent.	Sal.	Ent.	Sal.	Ent.	Sal.	Ent.	Sal.	Ent.	Sal.
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	604	1 517	624	1 484	651	1 483	718	1 503	751	1 432	751	1 529
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	819	2 450	857	2 606	859	2 627	880	2 654	876	2 758	880	2 688
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	2 260	5 793	2 312	5 934	2 346	6 088	2 369	6 175	2 401	6 355	2 414	6 429
Total	3 683	9 760	3 793	10 025	3 856	10 197	3 967	10 331	4 028	10 545	4 045	10 646

* Au 31 décembre de chaque année.

Unité : nombre

Production et valeur ajoutée dans le secteur du commerce [1]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Production (P)	112 212	118 289	135 708	142 203	145 604	157 963	165 569
Consommation intermédiaire (C)	43 820	45 698	53 577	54 548	56 873	62 666	64 988
Valeur ajoutée (VA= P-C)	68 392	72 592	82 131	87 655	88 731	95 297	100 581
Part dans le PIB	11,4	10,9	10,7	11,9	11,9	11,3	11,3

Unités : million de F.CFP, %

Résultats financiers des principales entreprises du commerce en 2012 [1]

	Nombre d'entreprises	Chiffre d'affaires global	Taux de valeur ajoutée	Part des frais de personnel dans la VACF*	Ratio de profitabilité financière
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	1 104	251 745	18	68	3
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	468	216 462	15	60	4
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	237	71 019	19	65	4

* Valeur ajoutée au coût des facteurs.

Unités : nombre, million de F.CFP, %

Implantation des commerces de détail* les plus courants par province [1]

	2010				2015			
	Prov. îles Loyauté	Prov. Nord	Prov. Sud	Nouvelle-Calédonie	Prov. îles Loyauté	Prov. Nord	Prov. Sud	Nouvelle-Calédonie
Commerces de détail non spécialisés								
Commerces d'alimentation générale	108	146	196	450	76	112	174	362
Supérettes	11	33	59	103	8	31	59	98
Supermarchés	3	4	24	31	3	5	25	33
Hypermarchés	-	-	2	2	-	-	3	3
Autres	5	10	74	89	7	9	68	84
Commerces de détail spécialisés								
Habillement	2	20	259	281	1	30	271	302
Divers	4	2	125	131	4	5	126	135
Appareils électroménagers, matériels audio, vidéo, télécommunications et informatiques	-	8	93	101	-	12	106	118
Carburants	6	21	69	96	11	26	70	107
Quincaillerie	2	15	47	64	5	17	54	76
Articles de sport et de loisir	-	3	60	63	-	5	69	74
Produits pharmaceutiques	4	16	43	63	4	17	48	69
Équipements du foyer	-	1	48	49	-	3	46	49
Vente par correspondance	-	-	15	15	-	2	47	49
Fleurs	-	1	35	36	-	2	37	39
Meubles	3	1	43	47	3	2	34	39
Viandes et produits à base de viande	2	4	44	50	2	3	33	38
Alimentation spécialisée	-	2	17	19	-	6	30	36
Boissons	1	1	3	5	2	3	25	30
Optique et photographie	3	1	18	22	3	1	22	26
Parfumerie et produits de beauté	-	1	14	15	-	2	24	26
Tabac	-	3	24	27	-	1	24	25
Livres, journaux et papeterie	-	4	24	28	1	4	19	24
Horlogerie et bijouterie	-	1	28	29	-	-	23	23
Chaussures et articles en cuir	-	1	18	19	-	2	19	21
Biens d'occasion	-	1	23	24	-	-	20	20
Textiles	1	-	16	17	-	-	15	15
Fruits et légumes	4	3	6	13	3	3	8	14
Poissons, crustacés et mollusques	1	2	8	11	2	-	5	7
Maroquinerie et articles de voyage	-	-	5	5	-	-	6	6
Articles médicaux et orthopédiques	-	-	6	6	-	1	5	6
Revêtements de sols et de murs	-	-	3	3	-	-	6	6
Pain, pâtisserie et confiserie	-	-	5	5	-	-	5	5

* Il s'agit ici d'établissements, c'est-à-dire des lieux où les entreprises exercent leur activité. Une même entreprise peut avoir plusieurs établissements.

Unité : nombre d'établissements

21-TERTIAIRE

Les **services marchands** (non compris le commerce), se composent principalement des transports, de l'hébergement et de la restauration, des activités financières et d'assurance, des **services rendus principalement aux entreprises** et des **services rendus principalement aux ménages**.

Les services marchands participent fortement à la création de richesses. Ainsi, la valeur ajoutée dégagée par l'ensemble des entreprises prestataires de services marchands est évaluée à 349 milliards de FCFP en 2011, soit 39 % du **Produit Intérieur Brut**, contre 37 % en 2005, signe que l'économie de la Nouvelle-Calédonie se tourne de plus en plus vers les services. Les services rendus principalement aux ménages sont les piliers de la croissance des services marchands : ils créent le plus de richesses (+65 milliards de FCFP entre 2005 et 2011) et participent pour 21 % au PIB. Ils sont suivis par les services rendus principalement aux entreprises (+37 milliards de FCFP et 8 % du PIB), le secteur des transports et télécommunications (6 %) et les banques et assurances (4 %).

Entre 2010 et 2015, l'économie calédonienne, tous secteurs et statuts confondus, créé 8 700 entreprises et 7 000 emplois salariés. Parmi ces créations, 3 600 entreprises et 1 850 emplois sont imputables aux services marchands. Les créations d'entreprises se concentrent dans trois secteurs : les activités de services administratifs et de soutien, les activités immobilières (dont l'administration d'immeubles) et la santé humaine et action sociale. Les deux tiers des entreprises immatriculées prennent la forme d' "auto-emplois" : elles sont constituées d'une seule personne (entreprise individuelle, SELARL ou EURL).

Fin 2015, les services marchands emploient 22 900 salariés, soit 9 % de plus qu'en 2010. La santé humaine-action sociale est le secteur qui crée le plus d'emplois (+670), stimulé par les besoins du nouveau centre hospitalier. Les activités de services administratifs et de soutien (en particulier le nettoyage des locaux, l'aménagement paysager et la sécurité privée), les activités financières et d'assurance et l'information-communication créent 960 emplois sur cinq ans. A l'inverse, les activités spécialisées, scientifiques et techniques perdent une centaine d'emplois, mais l'emploi du secteur avait été stimulé jusqu'en 2013 par la construction des usines.

► **Services marchands.** Par opposition aux services non marchands (secteur public, voir 13.1), ce sont les services pour lesquels les ventes, ou tout autre mode de valorisation de la production sur le marché, représentent une part majoritaire des ressources.

Dans cette rubrique, les services marchands s'entendent sans le commerce, qui est traité dans la rubrique 21.1.

► **Services rendus principalement aux entreprises.** Ils regroupent les services de conseil et d'assistance et les services opérationnels. Ils sont considérés comme services aux entreprises même lorsqu'ils sont partiellement consommés par des ménages.

► **Services rendus principalement aux ménages.** Ils regroupent notamment les activités immobilières, l'hébergement et la restauration, l'enseignement, la santé et l'action sociale, les activités associatives, récréatives, culturelles et sportives, et les activités financières et d'assurance.

► **Produit Intérieur Brut (PIB).** Voir 11.1.

SOURCES [1] ISEE. [2] CAFAT-ISEE.

VOIR AUSSI

ISEE : www.isee.nc

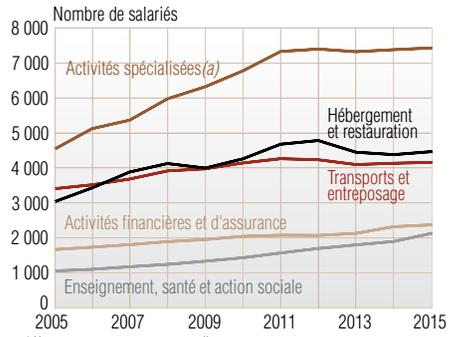
21.2 SERVICES MARCHANDS

Production et valeur ajoutée dans le secteur des services marchands [1]

	2005	2010	2015
Transports et télécommunications			
Production (P)	80 856	112 046	118 058
Consommation intermédiaire (CI)	39 613	55 450	61 610
Valeur ajoutée (VA= P-CI)	41 242	56 596	56 448
Part dans le PIB	6,9	6,7	6,4
Banques et assurances			
Production (P)	29 432	41 758	42 011
Consommation intermédiaire (CI)	7 772	9 893	9 044
Valeur ajoutée (VA= P-CI)	21 660	31 865	32 967
Part dans le PIB	3,6	3,8	3,7
Sces rendus principalement aux entreprises			
Production (P)	60 176	109 974	135 212
Consommation intermédiaire (CI)	23 623	49 851	61 940
Valeur ajoutée (VA= P-CI)	36 553	60 123	73 272
Part dans le PIB	6,1	7,1	8,3
Sces rendus principalement aux ménages			
Production (P)	188 751	278 172	297 207
Consommation intermédiaire (CI)	67 467	106 088	110 906
Valeur ajoutée (VA= P-CI)	121 284	172 084	186 301
Part dans le PIB	20,3	20,4	21,0

Unités : million de FCFP, %

Évolution de l'emploi salarié dans les services marchands* [2]



* Hors commerce, en moyenne annuelle.

(a) Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien.

Poids des services marchands dans les entreprises et l'emploi salarié* [1 et 2]

	2010		2015	
	Entreprises	Emploi salarié	Entreprises	Emploi salarié
Services marchands	12 713	21 010	16 316	22 856
Tous secteurs, statuts et formes juridiques confondus	48 452	81 090	57 144	88 113
Part des services marchands	26,2	25,9	28,6	25,9

* Au 31 décembre.

Unités : nombre, %

Évolution du nombre d'entreprises et de salariés dans le secteur des services marchands* [1]

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	Ent.	Sal.										
Transports et entreposage	1 650	4 083	1 680	4 292	1 727	4 124	1 761	4 028	1 791	4 073	1 795	4 098
Hébergement et restauration	952	4 408	995	4 832	1 054	4 777	1 081	4 482	1 112	4 586	1 119	4 470
Information et communication	414	1 063	458	1 165	455	1 153	467	1 238	484	1 287	505	1 255
Activités financières et d'assurance	509	2 092	545	2 097	585	2 068	623	2 165	681	2 298	735	2 364
Activités immobilières	812	482	993	516	1 191	546	1 305	560	1 532	549	1 739	576
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 678	2 277	1 734	2 399	1 810	2 482	1 880	2 412	1 920	2 259	1 905	2 176
Activités de services administratifs et de soutien	2 601	4 301	2 925	4 551	3 065	4 502	3 200	4 708	3 293	4 780	3 509	4 795
Administration publique et enseignement	824	145	875	160	912	163	967	171	992	178	1 008	176
Santé humaine et action sociale	1 490	1 312	1 531	1 448	1 578	1 571	1 641	1 680	1 717	1 800	1 835	1 983
Arts, spectacles et activités récréatives	856	485	906	486	974	487	1 010	506	1 034	539	1 091	559
Autres	927	360	975	331	991	338	1 010	344	1 045	362	1 075	405
Total	12 713	21 010	13 617	22 275	14 342	22 212	14 945	22 295	15 601	22 710	16 316	22 856

* Au 31 décembre.

Unité : nombre

Implantation* des principaux services rendus aux entreprises et aux ménages par province fin 2015 [1]

	Prov. Loyauté	Prov. Nord	Prov. Sud	Nouvelle-Calédonie		Prov. Loyauté	Prov. Nord	Prov. Sud	Nouvelle-Calédonie
Services principalement rendus aux entreprises					Services principalement rendus aux ménages				
Transports terrestres et transport par conduites	119	491	906	1 516	Hébergement	47	77	135	259
Entreposage et services auxiliaires des transports	2	17	207	226	Restauration	49	133	773	955
Activités de poste et de courrier	11	33	79	123	Édition	1	2	78	81
Activités des services financiers, des assurances et caisses de retraite	13	71	645	729	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale	1	7	113	121
Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	5	8	90	103	Télécommunications	3	8	33	44
Activités immobilières	27	207	1 593	1 827	Programmation, conseil et autres activités informatiques	1	7	191	199
Activités juridiques et comptables	2	12	272	286	Services d'information	1	17	83	101
Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	9	35	343	387	Enseignement	21	119	919	1 059
Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques	5	61	475	541	Activités pour la santé humaine	18	157	1 379	1 554
Publicité et études de marché	2	5	331	338	Hébergement médico-social et social	-	2	36	38
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	5	49	365	419	Action sociale sans hébergement	13	47	233	293
Activités de location et location-bail	28	28	188	244	Activités créatives, artistiques et de spectacle	22	87	799	908
Activités liées à l'emploi	1	8	22	31	Activités sportives, récréatives et de loisirs	16	51	156	223
Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	19	14	132	165	Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	5	24	207	236
Enquêtes et sécurité	8	31	238	277					
Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	228	436	1 166	1 830					
Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	13	188	932	1 133					

* Il s'agit ici d'établissements, c'est-à-dire des lieux où les entreprises exercent leur activité. Une même entreprise peut avoir plusieurs établissements.

Unité : nombre d'établissements

21-TERTIAIRE

Fin 2015, 16 établissements de crédit interviennent en Nouvelle-Calédonie, dont neuf locaux : trois sociétés de financement, deux établissements de crédit spécialisés, et quatre banques réunies au sein d'un comité local de la Fédération Bancaire Française. L'offre locale de prestations bancaires est complétée par le centre financier de Nouméa, service de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT).

En complément du système bancaire local, sept établissements de crédits situés hors de la zone d'émission de l'IEOM interviennent également régulièrement en Nouvelle-Calédonie.

Les établissements de crédits locaux dominent le marché de la collecte de dépôts et de la distribution de crédits. Parmi ces établissements, les banques constituent les principaux bailleurs de fonds dans toutes les catégories de crédit, en direction des entreprises comme des particuliers (crédits à l'investissement, à l'habitat et à la consommation).

Les sociétés de financement et établissements de crédit spécialisés, eux, concentrent leur activité sur la distribution de crédits à la consommation et sur l'octroi de crédits d'investissement, sous forme de crédit-bail notamment.

Les établissements hors zone d'émission sont quant à eux principalement présents sur le marché des crédits d'investissement pour les collectivités, et dans le financement de l'habitat pour les opérateurs sociaux.

Le secteur bancaire calédonien emploie, fin 2015, près de 1 200 personnes, auxquelles il convient d'ajouter les effectifs des services financiers de l'OPT.

Concernant le service bancaire, le nombre de guichets bancaires tend à stagner, alors que celui des automates augmente. Ce développement témoigne d'une recherche de gains de productivité en orientant la clientèle vers le libre service pour les opérations quotidiennes, mais aussi de la volonté des établissements de crédit de se concentrer sur leur rôle de conseil et d'information de la clientèle. Le développement de la carte bancaire, internationale ou privative (en majorité des cartes de retrait dédiées à l'établissement émetteur) est rapide. Elle arrive ainsi au 1^{er} rang des moyens de paiement utilisés, devant le chèque depuis 2013.

D'autres services, proposés par les établissements de crédits locaux, se développent, tels que les services accessibles à distance (internet et téléphonie).

▶ **Sociétés de financement.** Elles sont trois en 2015 : *Océor Lease Nouméa*, *General Electric Money* et *Nouméa Crédit*.

▶ **Établissements de crédit spécialisés.** Ils sont deux en 2015 : le *Crédit Calédonien et Tahitien (CREDICAL)* et le *Crédit Agricole Mutuel*.

▶ **Banques.** Elles sont quatre en 2015 : *Banque Calédonienne d'Investissement (BCI)*, *Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC)*, *Banque Nationale de Paris Paribas-Nouvelle-Calédonie (BNP Paribas)* et *Société Générale Calédonienne de Banque (SGCB)*. La *Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Nouvelle-Calédonie* s'ajoutait à ces établissements avant d'être absorbée, en 2010, par la BNC.

▶ **Centre financier de Nouméa.** Service de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT), il propose outre les *Comptes-Chèques Postaux (CCP)*, des produits d'assurance de la *Caisse Nationale de Prévoyance (CNP)* et des *Produits d'épargne de la Caisse Nationale d'Épargne (CNE)*. Les services financiers de l'OPT mettent à disposition de la clientèle 42 guichets permanents.

▶ **OPT (Office des Postes et Télécommunications).** Voir 8.6.

▶ **Établissements de crédit situés hors zone d'émission.** Fin 2010, sept établissements n'étaient pas implantés en Nouvelle-Calédonie, mais y intervenaient : l'*Agence Française de Développement (AFD)*, la *Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)*, la *Banque Européenne d'Investissement (BEI)*, *Dexia* (anciennement *Crédit local de France*), la *Société de gestion des fonds de garantie d'outremer (SOGEFOM)* et la *CASDEN* banques populaires, représentée par la *SGCB* et par la *BCI*.

▶ **IEOM (Institut d'Émission d'Outre-Mer).** Voir 11.5.

SOURCE [1] IEOM.

VOIR AUSSI

IEOM : www.ieom.fr

21.3 SYSTÈME BANCAIRE

Les établissements de crédit intervenant en Nouvelle-Calédonie fin 2015 [1]

	Nombre d'établissements	Nombre de guichets	Effectifs employés localement
Établissements de crédit locaux	9	77	1 238
dont Banques FBF (a)	4	72	1 184
dont Sociétés financières	5	5	54
Établissements de crédit situés hors zone d'émission	7	///	///
Total	16	///	///

(a) Fédération Bancaire Française.

Unité : nombre

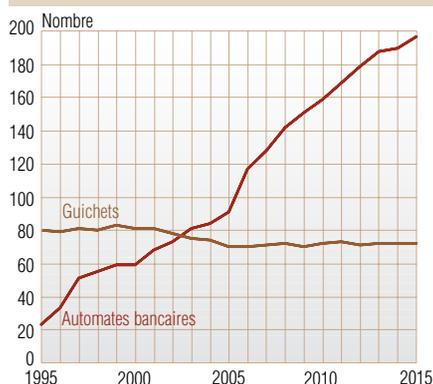
Évolution du nombre de guichets* et d'automates des banques locales, par province [1]

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de guichets bancaires en Nouvelle-Calédonie	72	73	71	72	72	72
Province Sud	54	55	54	55	55	55
Province Nord	14	14	14	14	14	14
Province îles Loyauté	4	4	3	3	3	3
Nombre d'automates bancaires en Nouvelle-Calédonie	159	169	179	188	190	197
Province Sud	137	146	153	160	162	166
Province Nord	17	18	19	21	21	24
Province îles Loyauté	5	5	7	7	7	7

* Guichets permanents et périodiques des Banques FBF et de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Nouvelle-Calédonie au 31 décembre (non compris l'OPT).

Unité : nombre

Évolution du nombre de guichets* et d'automates bancaires [1]



* Guichets permanents et périodiques des Banques FBF et de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Nouvelle-Calédonie au 31 décembre (non compris l'OPT).

Nombre de comptes bancaires par habitant [1]

	2011	2012	2013	2014	2015
Comptes ordinaires créditeurs	0,77	0,79	0,80	0,80	0,81
Comptes d'épargne à régime spécial	1,05	1,07	1,08	1,06	1,04
dont : comptes sur livrets	1,02	1,04	1,05	1,02	1,01
Comptes créditeurs à terme	0,04	0,04	0,05	0,04	0,04
Ensemble des comptes à la clientèle	1,86	1,90	1,93	1,89	1,89

Unité : nombre

Nombre de paiements effectués par moyen de paiement [1]

	2011	2012	2013	2014	2015
Chèques (millions)	12,6	12,4	11,9	10,8	9,5
Nombre de chèques émis par habitant	49,9	48,6	46,4	44,4	34,6
Cartes bancaires (millions)	9,4	10,8	12,0	13,7	16,3
Nombre de cartes bancaires par habitant	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0
Virements (millions)	4,2	4,3	4,5	4,8	5
Autres valeurs (millions) (a)	3,8	4,0	4,4	4,6	4,8
Ensemble des valeurs (millions)	29,9	31,5	32,8	33,9	35,6

(a) Les autres valeurs comprennent les effets, les prélèvements et les titres interbancaires de paiement.

Unité : nombre, sauf indication contraire

Détention de cartes bancaires [1]

	2011	2012	2013	2014	2015
Cartes internationales	111 667	115 773	123 025	133 115	141 460
Cartes privatives	111 909	123 331	128 059	133 632	136 702
dont : cartes Jade	41 917	45 508	47 739	50 812	53 030
Total des cartes bancaires	223 576	239 104	251 084	266 647	278 162

Unité : nombre